

STATUT DE L'ARBITRAGE

DOCUMENT DE TRAVAIL



LES OBLIGATIONS

NOMBRE ARBITRES EXIGES Article 41 Statut de l'Arbitrage LGEF		NOMBRE DE RENCONTRE A DIRIGER Article 34 Statut de l'Arbitrage LGEF	
DEPARTEMENTALE 1	2 dont 1 majeur	Arbitre senior	18
DEPARTEMENTALE 2	2	Arbitre jeune (âgé de 15 à 22 ans au 1er janvier de la saison en cours)	10
DEPARTEMENTALE 3	1 majeur	Arbitre/joueur	10
DEPARTEMENTALE 4	1	Arbitre stagiaire (après réussite examen FIA))	5
championnats de Futsal, vétérans, jeunes	1	Arbitre spécifique Futsal « club de Ligue ou de District »	5

LES SANCTIONS

SANCTIONS SPORTIVES Article 47 Statut arbitrage FFF		
1ère année d'infraction	nbre de mutés réduit de 2 unités (1 unité en futsal)	
2ème année d'infraction	nbre de mutés réduit de 4 unités (2 unités en futsal)	
3ème année d'infraction	nbre de mutés réduit de 6 unités (4 unités en futsal)	Interdiction d'accès pour les équipes de D1, D2 et D3
4ème année d'infraction et suivantes	nbre de mutés réduit de 6 unités (4 unités en futsal)	

SANCTIONS FINANCIERES* Article 46 Statut arbitrage FFF et DMMF							
NIVEAU DES EQUIPES	D1	D2	D3	D4	Futsal	Jeunes	Vétérans
1ère année d'infraction	120 €	100 €	80 €	60 €	60 €	60 €	60 €
2ème année d'infraction	Amendes doublées						60 €
3ème année d'infraction	Amendes triplées						60 €
4ème année d'infraction et suivantes	Amendes quadruplées						60 €

*amende par arbitre manquant

LES BONUS

Article 45 du statut de l'arbitrage

CONDITIONS	
DANS LES DEUX SAISONS PRECEDENTES	
Arbitre non licencié joueur	
Arbitre formé au club	
Nbre arbitres supplémentaires	Nbre Mutation supplémentaires
1	1
2 ou plus	2

LES DATES IMPORTANTES

Date	31 août	30 septembre	28 février
Evènement	Date limite de renouvellement et de changement de statut	Date limite d'information des clubs en infraction.	Date limite de demande licence des nouveaux arbitres et des changements de clubs Date limite de l'examen de régularisation Date d'étude de la 1 ^{ère} situation d'infraction

Date	31 mars	15 juin	30 juin
Evènement	Date limite de publication des clubs en infraction au 28 février	Date d'étude de la 2 ^{ème} situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre	Date de publication définitive des clubs en infraction

LIENS UTILES

[Statut de l'arbitrage : toujours bon à savoir ! – LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL](#)

[Statut arbitrage DMMF, 2023/2024.pdf](#)

[Statut de l'Arbitrage LGEF, 2024-2025.docx](#)

[Statut de l'Arbitrage FFF, 2025-2026.pdf](#)